



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Juin 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 24

A 18 h30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

17 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

Mme Françoise CHEROUTE a donné procuration à Mme Virginie ARTERO

Mme Roxane TIBALDI a donné procuration à M. Julien BONINO

Mme Stéphanie COLENO a donné procuration à Mme Ghislaine GUY

Mme Marie DUCHER a donné procuration à M. Dimitri FARRO

Absents sans pouvoir : Armelle ANDREIS _ Emmanuel SAMBAIN

Secrétaire de séance : Ghislaine GUY



Objet de la délibération : Adhésion à la charte d'engagement pour le Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique (PACTE)

2024_52_SG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu l'avis de la Commission des Affaires Institutionnelles du 11 juin 2024 ;

Considérant que le Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique (PACTE) traduit un engagement collectif pour construire un territoire plus sobre en énergie durable, vertueux, respectueux du vivant et équitable ;

Considérant que ce PACTE constitue l'engagement volontaire de l'ensemble des communes aux coté du Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour accélérer la transition écologique du territoire et de ses habitants ;

Considérant que ce PACTE allie de manière concrète les actions de chacune des collectivités des Bouches du Rhône pour densifier et accroître les résultats en termes d'économie d'énergie ou de préservation du vivant ;
Considérant que le Département est acteur stratégique de la mobilisation territoriale en tant qu'échelon d'intervention de proximité, auprès des communes et des PCI, mais aussi de pédagogique et d'accompagnement auprès des citoyens ;

Considérant que le Département a la capacité de mobiliser les acteurs, de définir le cadre et les orientations d'un projet partagé autour de valeurs communes ;

Considérant que PACTE a vocation, dans le cadre d'une véritable coopération dans la durée, à proposer un plan d'actions prioritaires : chaque signataire restera libre de choisir les modalités opérationnelles de sa contribution à ces objectifs partagés ;

Considérant que PACTE repose sur 6 engagements pour transformer les Bouches du Rhône :

- Réduire la consommation et développer une production d'énergie propre
- Réduire la consommation et restaurer le cycle de l'eau
- Rétablir les Espaces Naturels Sensibles, la biodiversité et les paysages de Provence
- Encourager les mobilités douces et les transports à faible émission
- Restaurer le lien Homme/Nature.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**Unanimité** de ses membres,

Approuve la charte d'engagement pour le Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique (PACTE) 2023-2028 jointe en annexe ;

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote pour : 24

Vote contre : /

Abstention : /

Hélène GENTE

Maire de Mallemort

